

**Communication du Conseil de l'IBPT
du 4 juin 2025
concernant
l'étude des caractéristiques et des prix des médias
audiovisuels en Belgique et une comparaison avec les
offres en France et aux Pays-Bas**

1. Contexte et contenu succinct

1. Dans une lettre datée du 11 mars 2025, Madame Vanessa Matz, la ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, a attiré l'attention de l'IBPT sur le fait que l'IPTV illégale constitue un problème fondamental étant donné qu'elle entraîne des violations des droits d'auteur, une perte de revenus pour les entreprises légitimes, une surcharge potentielle des réseaux et des risques en matière de cybersécurité. Son utilisation est très répandue dans notre pays. La ministre a indiqué que, selon une enquête de l'Audiovisual Anti-Piracy Alliance en 2021, il est apparu que 457 000 Belges, soit 5,4 % de la population, avaient eu recours à l'IPTV illégale.
2. Dans ce contexte, la ministre a demandé à l'IBPT de réaliser une étude sur l'offre de médias audiovisuels en Belgique, afin de mieux informer les consommateurs et de les aider à faire un choix éclairé quant à la consommation de contenus audiovisuels.
3. Plus précisément, la ministre a demandé à l'IBPT de formuler des réponses aux questions suivantes :
 - 3.1. Quelle est l'offre de médias audiovisuels en Belgique ?
 - 3.2. Comment les consommateurs peuvent-ils économiser de l'argent sur leurs dépenses en matière de médias audiovisuels ?
 - 3.3. Quelle est l'offre dans les pays voisins et se différencie-t-elle de l'offre belge en termes de prix et de spécifications ?
4. Pour répondre à ces questions, l'IBPT a réalisé une étude sur l'offre de médias audiovisuels en Belgique et dans ses pays voisins.
5. L'offre en Belgique est divisée en quatre catégories de produits : télévision traditionnelle, bouquets optionnels, plateformes de streaming et chaînes sportives. Pour chaque catégorie de produits, l'étude répertorie toutes les offres majeures avec leurs spécifications et prix. Elle examine également les principales offres de divertissement, qui regroupent des produits de différentes catégories, souvent à un prix réduit.
6. En outre, l'étude comprend une comparaison nationale des prix de chaque offre en Belgique. Ainsi, pour chaque catégorie de produits, elle examine les offres les moins chères et les plus chères et si les offres de divertissement peuvent être avantageuses. Cela peut aider les consommateurs à voir s'ils peuvent faire des économies.
7. Il en ressort que la Belgique dispose d'une offre légale large et abordable. En outre, les consommateurs peuvent éventuellement économiser en passant à des formules moins chères, en changeant régulièrement de plateforme de streaming et en envisageant des « bouquets » combinant différents services.
8. Enfin, les prix et spécifications de l'offre en France et aux Pays-Bas sont également examinés. Les offres sont comparées entre les trois pays par catégorie de produits. Pour les plateformes de streaming, il s'agit d'une comparaison individuelle car ce sont en grande

partie les mêmes fournisseurs qui opèrent dans les trois pays. Pour les autres catégories de produits, la comparaison est plus difficile car les spécifications et le contenu des offres diffèrent entre les trois pays.

- 8.1. Pour ce qui est **des plateformes de streaming**, les différences sont minimales puisque les prix de la plupart des abonnements sont identiques dans chaque pays. Et lorsqu'il existe une différence, celle-ci n'est généralement que de 1 à 3 euros.
 - 8.2. L'**offre sportive** en France et aux Pays-Bas est plus fragmentée qu'en Belgique. Ainsi, un utilisateur français ou néerlandais qui souhaite bénéficier d'une offre similaire à celle d'un utilisateur belge devra combiner plusieurs abonnements sportifs. De ce fait, le coût d'un abonnement sportif en France et aux Pays-Bas peut être très élevé. Les utilisateurs peuvent ainsi être incités à recourir à l'IPTV illégale.
 - 8.3. Pour ce qui est de **la télévision traditionnelle**, la situation est plus complexe. En France, la télévision numérique est incluse par défaut dans presque tous les abonnements Internet et Canal+ propose 80 chaînes pour 2 euros par mois. Ces prix bas s'expliquent en grande partie par l'existence du système de Télévision Numérique Terrestre (TNT), un réseau de télévision numérique gratuit proposant plus de 25 chaînes nationales par voie hertzienne. Ces chaînes sont accessibles gratuitement à l'aide d'une antenne, ce qui réduit le pouvoir de négociation des entreprises de médias face aux opérateurs de télécommunications et maintient les droits de licence à un niveau peu élevé. De plus, la disponibilité gratuite des chaînes de la TNT exerce une pression sur les redevances de distribution des autres chaînes, étant donné que les consommateurs s'attendent à ce qu'elles soient également incluses à un prix avantageux ou gratuitement dans les bouquets de télévision. La comparaison de ces prix avec ceux pratiqués en Belgique n'a donc guère de sens. Aux Pays-Bas, en revanche, les prix sont similaires à ceux de la Belgique, variant là aussi de 7 à 20 euros par mois.
9. Bien que les prix d'un abonnement à la télévision soient beaucoup plus bas en France qu'en Belgique, le recours à l'IPTV illégale est similaire dans les deux pays. De plus, les utilisateurs indiquent également que ce sont principalement le sport, les films et les séries qui les poussent à opter pour l'IPTV illégale et, dans une moindre mesure, les chaînes de télévision. L'offre télévisuelle n'a donc vraisemblablement pas d'impact majeur sur le recours à l'IPTV illégale. Par conséquent, une réduction du prix de l'offre télévisuelle en Belgique aurait probablement peu d'effet sur le recours à l'IPTV illégale.

Bernardo Herman
Membre du Conseil

Peggy Valcke
Membre du Conseil

Stefaan Vyverman
Membre du Conseil

Michel Van Bellinghen
Président du Conseil

Annexe 1. L'étude des caractéristiques et des prix des médias audiovisuels en Belgique et une comparaison avec les offres en France et aux Pays-Bas

**Étude
concernant
les caractéristiques et les prix des médias audiovisuels
en Belgique et une comparaison avec les offres en
France et aux Pays-Bas**

TABLE DES MATIÈRES

1.	Executive summary.....	3
2.	Vue d'ensemble du paysage médiatique en Belgique.....	6
2.1.	Télévision.....	6
2.1.1.	<i>Télévision traditionnelle</i>	6
2.1.2.	<i>Services TV gratuits des chaînes de télévision belges</i>	7
2.2.	Bouquets optionnels de films et de séries.....	8
2.3.	Plateformes de streaming.....	9
2.3.1.	<i>Plateformes de streaming internationales</i>	9
2.3.2.	<i>Plateformes de streaming locales</i>	9
2.4.	Chaînes sportives.....	10
3.	IPTV illégale.....	12
3.1.	Qu'est-ce que l'IPTV (il)légal?	12
3.2.	Risques de l'IPTV illégale.....	13
3.3.	Études sur l'IPTV illégale	13
4.	Comparaison nationale.....	15
4.1.	Méthode d'analyse.....	15
4.2.	Télévision traditionnelle	15
4.2.1.	<i>Via un opérateur dans une « offre groupée Internet + TV »</i>	15
4.2.2.	<i>Via un abonnement autonome à la télévision</i>	16
4.3.	Plateformes de streaming.....	17
4.4.	Sport	18
4.4.1.	<i>Bouquet sportif autonome</i>	18
4.4.2.	<i>« Bouquet sportif » en option avec un abonnement à la télévision auprès d'un opérateur ou d'une plateforme de streaming</i>	19
4.5.	<i>« Offres de divertissement » en option avec un abonnement à la télévision auprès d'un opérateur (bouquets propres, streaming et sports)</i>	20
4.6.	Conclusion de la comparaison nationale	21
5.	Comparaison internationale	22
5.1.	Télévision traditionnelle	22
5.1.1.	<i>France</i>	22
5.1.2.	<i>Pays-Bas</i>	23
5.2.	Plateformes de streaming.....	24
5.2.1.	<i>Plateformes de streaming internationales</i>	24
5.2.2.	<i>Plateformes de streaming locales</i>	25
5.3.	Sport	26
5.3.1.	<i>Pays-Bas</i>	26
5.3.2.	<i>France</i>	27
5.4.	Offres de divertissement	27
5.4.1.	<i>Pays-Bas</i>	28
5.4.2.	<i>France</i>	28
5.5.	Conclusion de la comparaison internationale	29
6.	Conclusion	31

1. Executive summary

1. Depuis plusieurs années, le nombre d'utilisateurs d'IPTV illégale est en hausse en Belgique. Selon certaines estimations, 450 000¹ Belges y auraient recours. Pour mieux informer les consommateurs et leur permettre de faire un choix éclairé, Madame Vanessa Matz, la ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, a demandé à l'IBPT de répertorier l'offre et les prix des médias audiovisuels (légaux) en Belgique. Une comparaison de ces données avec les offres et les prix dans les pays voisins a également été demandée.
2. Comme décrit dans la section 2 de cette étude, **la Belgique possède un paysage médiatique riche et varié**, avec un large éventail de services de télévision numérique et de streaming. Le secteur est dominé par quelques grands opérateurs de télécommunications et acteurs internationaux, complétés par des services de streaming gratuits proposés par les radiodiffuseurs et des chaînes spécialisées dans le sport et les films.
3. La section 3 examine de plus près **le phénomène de l'IPTV illégale** et aborde quelques études pertinentes sur le sujet. L'utilisation de l'IPTV illégale², en pourcentage de la population, est légèrement plus élevée en Belgique (5,4 %) par rapport à la moyenne européenne (4,5 %). Toutefois, ce pourcentage est inférieur à celui des Pays-Bas (8,2 %) et à peu près identique à celui de la France (5,1 %).
4. Il ressort d'une enquête que faire des économies n'est étonnamment pas le principal moteur du recours à l'IPTV illégale. Un choix plus large et l'accès à des contenus qui ne sont pas disponibles autrement semblent être les principales raisons du recours à ces services. En termes de contenu, le sport et les films sont les principaux facteurs qui poussent les utilisateurs à opter pour l'IPTV illégale.
5. La section 4 de cette étude **répertorie les différentes catégories de médias audiovisuels en Belgique** et compare les prix des principales offres en Belgique. Toutes les catégories de produits peuvent être achetées soit auprès d'un opérateur, soit en autonome (« standalone »). Les opérateurs proposent également des offres de divertissement - combinaisons de sports, de plateformes de streaming et de chaînes supplémentaires - dont le prix est en soi moins élevé que le coût de chaque élément individuel additionné (réduction sur achats groupés), bien que ce ne soit pas toujours le cas. Les prix de l'IPTV illégale ne sont pas comparés à ceux des produits réglementaires, car aucune information fiable et exhaustive n'est disponible à ce sujet. En outre, l'IPTV illégale est généralement utilisée en complément d'un ou de plusieurs services légaux constituant l'offre des médias audiovisuels, ce qui rend une comparaison directe peu pertinente.
6. La principale conclusion de la comparaison nationale est que l'éventail des offres pour chaque catégorie de produits est très large.

¹ Source : [Economic Report](#)

² Source : [Economic Report](#)

- 6.1. Pour la **télévision traditionnelle** (considérée ici comme la télévision via un décodeur, via une application ou via le satellite), les utilisateurs peuvent s'adresser à la fois aux opérateurs et aux fournisseurs autonomes. Selon les spécifications de l'offre, le prix se situe entre 8 et 20 euros par mois.
 - 6.2. Il en va de même pour les **plateformes de streaming**, avec environ six options allant de 3 à 20 euros par mois en termes de spécifications et de prix.
 - 6.3. L'**offre sportive** est moins concurrentielle, un seul fournisseur (DAZN) détenant une grande partie des droits de diffusion exclusifs en Belgique. Les prix d'un abonnement sport varient de 8 à 45 euros par mois, selon l'offre.
7. Pour les utilisateurs, il existe plusieurs façons d'économiser de l'argent sur leurs dépenses en médias.
- 7.1. Les utilisateurs peuvent **passer à des formules moins chères** et plus adaptées à leurs besoins. Pour la télévision traditionnelle, il s'agit principalement de formules avec une application, c.-à-d. sans décodeur. Pour les plateformes de streaming, il s'agit de formules avec moins d'écrans et/ou avec de la publicité.
 - 7.2. Les utilisateurs peuvent également **changer** régulièrement **de plateforme de streaming** afin d'avoir accès à une offre large et variée pour le prix d'une seule plateforme de streaming par mois.
 - 7.3. La plupart des opérateurs proposent en outre **des offres de divertissement**, qui combinent des plateformes de streaming, du sport et des séries et films supplémentaires en une seule offre groupée à un prix inférieur.
8. La section 5 de cette étude analyse **les différences de prix au niveau de l'offre des médias audiovisuels entre la Belgique et les pays voisins, à savoir la France et les Pays-Bas**. En ce qui concerne les plateformes de streaming, il s'agit d'une comparaison individuelle. Cette dernière est possible en raison du fait que ces acteurs offrent en grande partie les mêmes services dans différents pays. En ce qui concerne l'offre télévisuelle et sportive, la comparaison n'est pas évidente en raison des trop grandes différences entre les caractéristiques des offres dans les pays étudiés.
- 8.1. Pour ce qui est **des plateformes de streaming**, les différences sont minimes puisque les prix de la plupart des abonnements sont identiques dans chaque pays. Et lorsqu'il existe une différence, celle-ci n'est généralement que de 1 à 3 euros.
 - 8.2. L'**offre sportive** en France et aux Pays-Bas est plus fragmentée qu'en Belgique. Ainsi, un utilisateur français ou néerlandais qui souhaite bénéficier d'une offre similaire à celle d'un utilisateur belge devra combiner plusieurs abonnements sportifs. De ce fait, le coût d'un abonnement sportif en France et aux Pays-Bas peut être très élevé. Les utilisateurs peuvent ainsi être incités à recourir à l'IPTV illégale.

- 8.3. Pour ce qui est de **la télévision traditionnelle**, la situation est plus complexe. En France, la télévision numérique est incluse par défaut dans presque tous les abonnements Internet et Canal+ propose 80 chaînes pour 2 euros par mois. Ces prix bas s'expliquent en grande partie par l'existence du système de Télévision Numérique Terrestre (TNT), un réseau de télévision numérique gratuit proposant plus de 25 chaînes nationales par voie hertzienne. Ces chaînes sont accessibles gratuitement à l'aide d'une antenne, ce qui réduit le pouvoir de négociation des entreprises de médias face aux opérateurs de télécommunications et maintient les droits de licence à un niveau peu élevé. De plus, la disponibilité gratuite des chaînes de la TNT exerce une pression sur les redevances de distribution des autres chaînes, étant donné que les consommateurs s'attendent à ce qu'elles soient également incluses à un prix avantageux ou gratuitement dans les bouquets de télévision. La comparaison de ces prix avec ceux pratiqués en Belgique n'a donc guère de sens. Aux Pays-Bas, en revanche, les prix sont similaires à ceux de la Belgique, variant là aussi de 7 à 20 euros par mois.
9. Bien que les prix d'un abonnement à la télévision soient beaucoup plus bas en France qu'en Belgique, le recours à l'IPTV illégale est similaire dans les deux pays. De plus, les utilisateurs indiquent également que ce sont principalement le sport, les films et les séries qui les poussent à opter pour l'IPTV illégale et, dans une moindre mesure, les chaînes de télévision. L'offre télévisuelle n'a donc vraisemblablement pas d'impact majeur sur le recours à l'IPTV illégale. Par conséquent, une réduction du prix de l'offre télévisuelle en Belgique aurait probablement peu d'effet sur le recours à l'IPTV illégale.

2. Vue d'ensemble du paysage médiatique en Belgique

10. La Belgique possède un paysage médiatique riche et varié, avec un large éventail de services de télévision numérique et de streaming. Le marché est dominé par quelques grands opérateurs de télécommunications et acteurs internationaux, complétés par des services de streaming gratuits proposés par les radiodiffuseurs et des chaînes spécialisées dans le sport et les films. Cette vue d'ensemble présente les différentes catégories de fournisseurs de médias en Belgique et leur offre.

2.1. Télévision

2.1.1. Télévision traditionnelle

11. La télévision traditionnelle³ comprend le visionnage en direct et en différé de la télévision numérique via un décodeur ou via l'application TV d'un opérateur de télécommunications. L'application est généralement moins chère, mais elle offre moins de chaînes et de fonctionnalités.
12. Les principaux fournisseurs de télévision numérique en Belgique sont Proximus, Telenet, VOO et Orange⁴. Ces opérateurs proposent toujours leurs bouquets de télévision en combinaison avec l'internet haut débit. Chez Telenet et VOO, il est en principe encore possible d'acheter un abonnement autonome à la télévision, mais ce dernier n'est pas disponible via leurs sites Internet et n'est donc pas inclus dans cette étude. L'offre de chaînes varie légèrement d'un opérateur à l'autre, mais partout il est possible d'étendre l'offre de base avec des options supplémentaires. Ces options supplémentaires comprennent notamment des services de streaming supplémentaires, des chaînes de sports, des chaînes supplémentaires ou un catalogue de films et de séries.
13. Outre leurs marques primaires, ces opérateurs proposent également la télévision via des marques secondaires telles que BASE (de Telenet), Scarlet (de Proximus) et Tadaam (également de Telenet). BASE se concentre principalement sur la téléphonie mobile et l'internet, mais propose également des options de télévision et se différencie en offrant un abonnement entièrement autonome à la télévision (qui peut être combiné avec un abonnement Internet de BASE ou d'un autre opérateur). Scarlet est l'alternative économique de Proximus, tandis que Tadaam combine la télévision avec un accès Internet sans fil fixe.
14. Lorsqu'un consommateur belge opte pour la télévision par l'intermédiaire de son opérateur de télécommunications, il le fait généralement dans le cadre d'une offre groupée (82,9 % fin 2024), telle qu'une offre 2-Play, 3-Play ou 4-Play. Seule une minorité opte pour la télévision autonome (17,1 %). Comme le montre le graphique ci-dessous, le pourcentage

³ Pour cette étude, nous incluons dans la télévision traditionnelle : la télévision numérique via un décodeur ou une application et la télévision numérique par satellite.

⁴ Depuis le rachat de VOO par Orange, les deux opérateurs font partie du même groupe.

d'offres groupées incluant la télévision est en baisse depuis fin 2020, passant de 95 % de toutes les offres groupées sur le marché résidentiel belge fin 2020 à 85 % fin 2024.

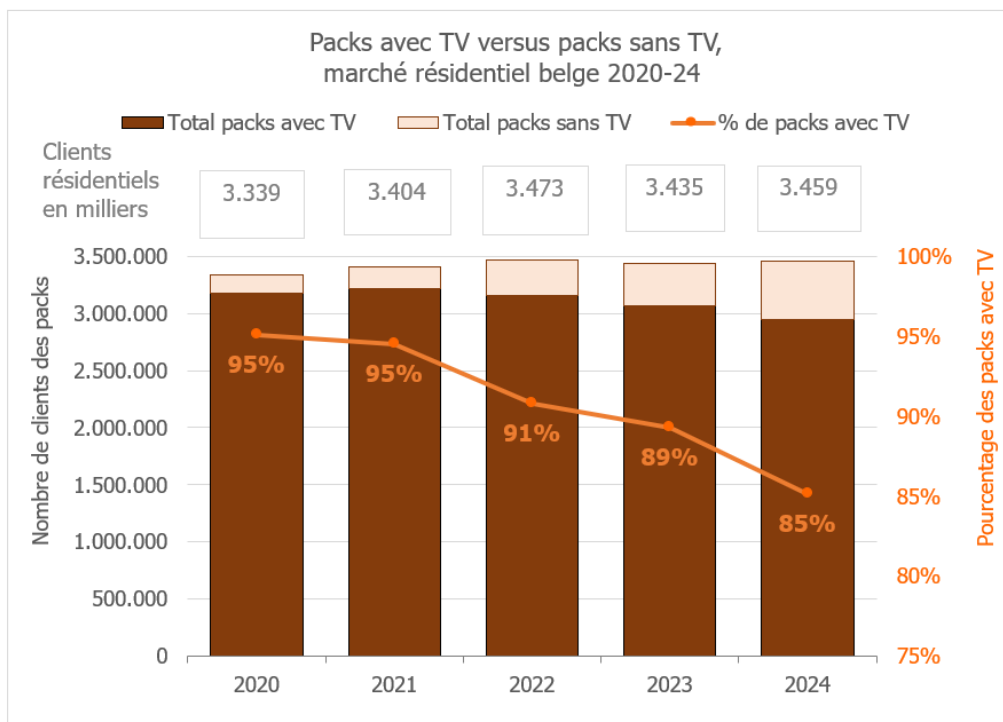


Figure 1 : Offres groupées comprenant la télévision vs offres groupées sans télévision, marché résidentiel, Belgique, 2020-2024

15. Les téléspectateurs traditionnels qui veulent un abonnement autonome peuvent également se tourner vers TV Vlaanderen ou Télésat. TV Vlaanderen propose la télévision numérique par satellite ou via une application en Flandre. Télésat fait de même en Wallonie. Tous deux appartiennent au groupe M7, filiale du conglomérat de médias français Canal+.

2.1.2. Services TV gratuits des chaînes de télévision belges

16. En Belgique, il existe plusieurs services TV gratuits pour regarder des programmes télévisés en ligne, à la fois en direct et en différé. Ces services sont accessibles via des sites Internet et des applications mobiles et ne nécessitent généralement que la création d'un compte gratuit :
 - **VRT MAX** (anciennement VRT NU, lancée en 2017) : La plateforme de streaming gratuite du radiodiffuseur public flamand *VRT*. La plateforme offre un accès en direct et en différé à l'offre complète des chaînes Eén, Canvas et Ketnet, ainsi qu'à des actualités supplémentaires, des documentaires, des films et séries flamands et internationaux ainsi que du sport. Les émissions radio et les podcasts de la VRT sont également disponibles sur cette plateforme. VRT MAX est le pendant flamand de la chaîne francophone Auvio.

- **VTM GO** (lancée en 2019) : Le service de streaming gratuit de VTM. La plateforme offre un accès en direct et en différé à l'ensemble des chaînes de VTM, aux actualités, documentaires, films et séries flamands et internationaux, ainsi qu'au sport. Bien que la version de base soit gratuite, il existe également une version payante : VTM GO+. Pour 4,95 euros par mois, elle permet aux utilisateurs de regarder les émissions avec moins de publicité, de télécharger du contenu et de regarder certains feuillets une semaine à l'avance.
- **GoPlay** (lancée en 2021) : Le service de streaming gratuit de *Play Media*. La plateforme offre un accès en direct et en différé à l'ensemble des chaînes de Play, aux documentaires, films et séries flamands et internationaux, ainsi qu'au sport.
- **Auvio** (lancée en 2016) : Le service de streaming gratuit du radiodiffuseur public francophone *RTBF*. Auvio offre un accès en direct et en différé aux émissions de La Une, Tipik et La Trois, ainsi qu'aux actualités, documentaires, films et séries francophones et internationaux et au sport. Les émissions radio et les podcasts de la RTBF sont également disponibles sur cette plateforme. Auvio est le pendant francophone de la chaîne flamande VRT MAX.
- **RTLplay** (lancée en 2018) : La plateforme de streaming gratuite de *RTL Belgium*. La plateforme offre un accès en direct et en différé aux programmes de RTL-TVI, Club RTL et Plug RTL ainsi qu'aux actualités, films et séries francophones et internationaux et au sport.

2.2. Bouquets optionnels de films et de séries

17. Les clients des opérateurs belges peuvent ajouter à leur abonnement de télévision traditionnel (décodeur ou application TV) des formules supplémentaires. Il peut s'agir de chaînes sportives, qui sont discutées à la section 2.4, ou de "bouquets" comprenant une offre élargie de films et de séries:
- **Be tv** (anciennement Canal+ Belgique) : Il s'agit d'un bouquet premium de télévision francophone en Belgique qui offre un accès exclusif à sept chaînes proposant des films récents, des séries internationales de premier plan, des grands classiques et des documentaires. L'offre comprend deux catalogues complets à la demande ainsi que l'ensemble de l'offre HBO Max (formule de base). Be tv est disponible auprès de différents opérateurs et dispose d'une application Be tv GO.
 - **Pickx Mix** (Proximus) : Il s'agit d'une offre de divertissement de Proximus qui ajoute 18 chaînes supplémentaires à l'offre de base. L'offre comprend des films, des séries et des documentaires. Il propose également une bibliothèque de contenus à la demande.
 - **Orange TV Family** : Il s'agit d'une offre de divertissement supplémentaire d'Orange qui ajoute 16 chaînes à l'offre de base. L'offre comprend des films, des séries et des documentaires. Elle propose également une bibliothèque de contenus à la demande.

2.3. Plateformes de streaming

18. Les plateformes de streaming permettent d'accéder, via des plateformes en ligne, à des films, des séries, de la musique ou d'autres médias qui peuvent être lus directement sur l'internet sans que les utilisateurs aient à les télécharger au préalable. Ils offrent souvent une large sélection, allant de productions propres à des licences achetées. Les utilisateurs paient généralement un abonnement mensuel, bien qu'il existe également des versions gratuites avec publicité.

2.3.1. Plateformes de streaming internationales

19. Un large éventail de plateformes de streaming internationaux est disponible en Belgique. Les plus populaires et les plus utilisés sont :

- **Netflix** (lancée en 2014) : Il s'agit de la plus grande plateforme de streaming au monde et en Belgique, avec une large sélection de films, de séries et de documentaires, y compris des productions maison (Netflix Originals). La plateforme s'adresse à un large public.
- **Disney+** (lancée en 2020) : Cette plateforme de streaming de *The Walt Disney Company* s'adresse spécifiquement aux familles et aux fans d'animation. Elle propose le catalogue complet de Disney, Marvel, Star Wars, Pixar, Star et National Geographic, avec des films classiques et récents, des séries et des productions originales Disney+ exclusives (Disney+ Originals).
- **Amazon Prime Video** (lancée en 2016) : Cette plateforme vidéo d'*Amazon* propose une large sélection de films, de séries et de documentaires, y compris des productions originales (Amazon Originals). Les abonnés peuvent louer ou acheter des films et séries supplémentaires, et des bouquets de chaînes optionnels sont disponibles.
- **Apple TV+** (lancée en 2019) : La plateforme de streaming d'*Apple* se compose d'une sélection exclusive de séries, de films et de documentaires.
- **HBO Max** (lancée en 2024) : La plateforme de streaming de *Warner Bros. Discovery* propose une large sélection de films, séries et documentaires, y compris un accès exclusif aux séries originales de HBO, Max Originals et au contenu de DC, Cartoon Network et Discovery, entre autres.
- **YouTube Premium** (lancée en 2018) : La version payante de YouTube. Permet à l'utilisateur de regarder YouTube, de télécharger des vidéos et de lire des vidéos en arrière-plan, sans publicités. En outre, l'utilisateur a également accès à YouTube Music.

2.3.2. Plateformes de streaming locales

20. Outre les principales plateformes de streaming internationaux, la Belgique dispose également d'une plateforme de streaming locale : Streamz. Ce service est une collaboration

entre DPG Media et Telenet, et se concentre sur la fiction flamande, complétée par des séries et des films internationaux. Streamz est la troisième plateforme de streaming la plus populaire en Flandre, après Netflix et Disney+.

2.4. Chaînes sportives

21. L'offre sportive en Belgique est assez fragmentée, bien que moins prononcée qu'aux Pays-Bas et en France. Avec un seul abonnement, il n'est pas possible de suivre tous les sports, car différents fournisseurs disposent de droits exclusifs sur des compétitions et des disciplines spécifiques. Les plateformes de streaming internationales, tels que DAZN et Eurosport, et les opérateurs de télécommunications nationaux jouent un rôle à cet égard. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de tous services de streaming sportifs en Belgique.

- **DAZN** : DAZN est la plus grande plateforme de streaming sportif en Europe et propose également l'offre la plus complète en Belgique. L'accent est mis principalement sur le football. Par exemple, DAZN est le détenteur exclusif des droits des compétitions professionnelles nationales (Jupiler Pro League et Challenger Pro League) et de la Lotto Super League. Il permet également aux utilisateurs de suivre les rencontres de haut niveau des championnats étrangers tels que La Liga, la Serie A, la Bundesliga et la Ligue 1, ainsi que la FA Cup. Outre le football, DAZN propose également des retransmissions en direct de grandes compétitions américaines, comme la NBA (basket-ball) et la NFL (football américain), ainsi que des sports de combat tels que la PFL (MMA). DAZN propose ces sports principalement par le biais de six chaînes. Trois d'entre elles sont exclusivement consacrées au football belge (ci-après, les chaînes DAZN (JPL)). Les trois autres combinent les grandes compétitions de football, la NBA et la NFL (ci-après les chaînes DAZN (restantes)). D'autres chaînes sont encore prévues pour les sports de combat. Outre l'offre en direct, DAZN propose également de nombreux documentaires sportifs sur sa plateforme. Ceux-ci ne sont accessibles qu'aux utilisateurs qui s'abonnent directement à DAZN.
- **Play Sports** (Telenet) : L'offre de Play Sports combine ses propres chaînes sportives avec les six chaînes de DAZN. Leur propre offre sportive comprend : Formule 1, football (Premier League et coupes d'Europe), golf, cyclocross, tennis et sports de combat.
- **Pickx Sports** (Proximus) : Pickx sports est une combinaison des six chaînes de DAZN, de deux chaînes d'Eurosport et de dix chaînes Pickx Sports. Sur leurs propres chaînes, l'accent est mis sur : le football (Ligue des Champions), le volley-ball (Lotto Volley League), le basket-ball (BNXT) et le cyclisme. Cependant, vous ne pouvez souscrire à Pickx Sport qu'en combinaison avec un abonnement à l'internet et la télévision chez Proximus.
- **Eurosport** : Une chaîne sportive européenne offrant une large couverture de différents sports, en particulier le cyclisme, le tennis et le snooker. Eurosport possède deux chaînes : Eurosport 1 et 2. De plus, elle propose des diffusions en direct supplémentaires sur son site lorsque l'offre sportive est importante.

- **VOOsport** : VOOsport se compose de trois chaînes de DAZN pour le football professionnel national (Jupiler Pro League, Challenger Pro League et Lotto Super League) et de trois chaînes de VOOsport World. Ces chaînes proposent les sports suivants : football international (Bundesliga, La Liga, Serie A, Ligue 1, Premier League), tennis, NBA, NFL, golf, basket-ball (BNXT).

3. IPTV illégale

3.1. Qu'est-ce que l'IPTV (il)légal?

22. L'IPTV (Internet Protocol Television) est une technologie par laquelle les signaux de télévision sont transmis via l'internet plutôt que par les technologies traditionnelles telles que le DVB-C sur câble coaxial ou le DVB-S par satellite. Cela signifie que les utilisateurs peuvent regarder des programmes télévisés, des films, des sports et d'autres contenus par le biais d'une connexion Internet. Cela peut se faire par le biais d'un décodeur, d'applications spécifiques ou d'un logiciel IPTV. La technologie elle-même est tout à fait légale, pour autant que le fournisseur dispose des licences appropriées et paie les droits de licence correspondants pour le contenu proposé. Proximus TV, par exemple, est basée sur la technologie IPTV.
23. Cependant, il existe également des fournisseurs qui offrent des services IPTV sans payer de droits de licence pour le contenu qu'ils proposent. Il s'agit de fournisseurs d'IPTV illégale. Derrière ces services se cachent souvent des réseaux complexes gérés par des organisations malhonnêtes. Le contenu proposé est énorme : certains services offrent un accès à plus de 20 000 chaînes (internationales), 120 000 films et séries, et pratiquement toutes les rencontres sportives. Contrairement à de nombreuses autres formes de streaming ou de torrenting⁵ illégaux, ces services sont généralement payants. Selon l'opérateur, un abonnement à l'IPTV illégale coûte généralement entre 5 et 15 euros par mois.
24. Du point de vue du consommateur, indépendamment des considérations éthiques ou juridiques, l'IPTV illégale peut se substituer à ou compléter la télévision traditionnelle, les plateformes de streaming et les abonnements sportifs. En tant que substitut, l'IPTV illégale offre le même contenu à un prix inférieur, ce qui peut la rendre attrayante pour les utilisateurs à la recherche d'une solution tout-en-un moins chère pour remplacer les services légaux plus onéreux. L'IPTV illégale peut également compléter les abonnements légaux. De nombreux utilisateurs combinent un ou plusieurs abonnements payants avec l'IPTV illégale pour accéder à des contenus qui seraient autrement difficiles à obtenir, tels que des chaînes étrangères, des films qui ne sont pas disponibles dans leur région ou des rencontres sportives de compétitions de moindre envergure. C'est ce que confirme une étude de l'ARCOM, l'autorité française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique. Une enquête⁶ qu'elle a menée (2024) montre que 88 % des utilisateurs de l'IPTV illégale possèdent également un abonnement payant : 12 % possèdent uniquement un service de streaming, 18 % possèdent uniquement un abonnement à la télévision, et 58 % possèdent les deux.

⁵ Le torrenting est une méthode de téléchargement depuis un réseau peer-to-peer (P2P), où un utilisateur récupère des fichiers en petits morceaux auprès d'autres utilisateurs tout en partageant lui-même des morceaux de fichiers avec d'autres utilisateurs. Contrairement au streaming, qui permet de regarder le contenu directement sans enregistrer le fichier, le torrenting consiste à télécharger d'abord l'intégralité du fichier et à le lire ensuite.

⁶ Source : [Arcom - Consommation audiovisuelle illicite en IPTV 2024](#), p. 24

3.2. Risques de l'IPTV illégale

25. Si l'IPTV illégale peut sembler attrayante en raison de son faible coût et de l'étendue de son offre, son utilisation comporte des risques considérables. En effet, il est interdit de diffuser en continu des contenus protégés par des droits d'auteur sans l'autorisation nécessaire. Les fournisseurs et les utilisateurs de services d'IPTV illégale s'exposent à des amendes ou à des poursuites. Le code du droit économique est très clair: utilisateurs comme revendeurs risquent jusqu'à 100.000 euros d'amende et 5 ans d'emprisonnement pour violation des droits d'auteur. Les gouvernements et les entreprises de médias collaborent pour traquer et mettre ces services hors ligne.
26. En outre, les services d'IPTV illégale exigent souvent un paiement via des méthodes non sécurisées, telles que la crypto-monnaie ou les virements bancaires, sans aucune garantie de protection. Ces services peuvent contenir des logiciels malveillants ou des logiciels espions, ce qui peut conduire à un vol de données personnelles ou à une fraude financière. En outre, les fournisseurs d'IPTV illégale utilisent souvent des serveurs illégaux et ne disposent pas des licences appropriées, ce qui met en danger la stabilité des flux. Les chaînes peuvent disparaître soudainement, les flux peuvent s'interrompre et les serveurs peuvent être mis hors ligne sans avertissement. Des abonnements payants peuvent être perdus sans aucune forme de remboursement.
27. En recourant à l'IPTV illégale, les consommateurs soutiennent essentiellement un secteur qui viole les droits d'auteur et est souvent lié à des activités douteuses ou interdites. Non seulement cela réduit les revenus des entreprises de médias et des artistes légitimes, mais cela a également un impact négatif sur les investissements dans de nouveaux contenus, ce qui peut réduire la qualité de l'offre à long terme.

3.3. Études sur l'IPTV illégale

28. L'IPTV illégale est un phénomène relativement récent. Les premières offres sont apparues dans les années 2010. L'utilisation a commencé à augmenter depuis le milieu de la dernière décennie et a connu une forte augmentation au cours des cinq dernières années surtout.
29. Il existe peu de chiffres et d'études à ce sujet. Le rapport *Illicit IPTV in Europe*⁷ (2022) de l'Audiovisual Anti-Piracy Alliance (AAPA) présente les derniers chiffres sur l'utilisation de l'IPTV illégale en Europe. Il est important de noter que les auteurs de cette étude calculent l'utilisation estimée. Pour ce faire, ils utilisent la formule $N_{il-IPTV,i} = N_{IPTV,i} \times P_i$. Où $N_{il-IPTV,i}$ = proportion de la population du pays i utilisant l'IPTV illégale, $N_{IPTV,i}$ = proportion de la population du pays i regardant la télévision en streaming interne (légal ou illégal) et P_i = proportion de la population du pays i utilisant du contenu en streaming à partir de sources en ligne illégales. Ces chiffres doivent donc être traités avec prudence.
30. Une étude de l'ARCOM⁸ (2024) fournit des statistiques plus détaillées sur la situation en France. Ces chiffres sont basés sur une enquête qu'ils ont menée auprès de 2 000

⁷ Source : [Economic Report](#)

⁸ Source : [Arcom - Consommation audiovisuelle illicite en IPTV 2024](#)

personnes. Ils constatent ainsi notamment que 11 % des personnes ont recours à l'IPTV illégale. C'est plus du double de l'utilisation estimée par l'étude de l'AAPA. Une augmentation significative de l'utilisation entre 2021-2024 pourrait expliquer en partie cette différence. D'autres conclusions importantes de ces études sont abordées ci-dessous.

- Selon l'AAPA, 5,4 % de la population belge âgée de 16 à 74 ans avait recours à l'IPTV illégale en 2021, soit environ 450 000 personnes. Ce pourcentage dépasse la moyenne européenne de 4,5 %. Parmi les pays voisins, les Pays-Bas (8,2 %) et le Luxembourg (7,9 %) obtiennent des résultats encore plus mauvais, tandis que la France (5,1 %) et l'Allemagne (4,2 %) obtiennent des résultats légèrement meilleurs. Le recours à l'IPTV illégale est principalement le fait des jeunes adultes (18-24 ans). Dans cette tranche d'âge, 14,8 % ont ainsi eu recours à l'IPTV illégale en Belgique, contre 11,8 % en Europe.
- La majorité des utilisateurs sont des hommes (55 %) et de jeunes adultes âgés de 15 à 34 ans (60 %). Seuls 38 % d'entre eux paient eux-mêmes pour l'IPTV illégale, 32 % utilisent le profil d'une connaissance et 30 % ont recours à des services gratuits. Les utilisateurs payants dépensent en moyenne 14,4 euros par mois.
- Les principaux motifs du recours à l'IPTV illégale sont une offre plus large (61 %) et l'accès à un contenu qui n'est pas disponible autrement (54 %). Étonnamment, les économies de coûts (38 %) ne sont pas l'une des principales motivations.
- Certains contenus incitent spécifiquement les utilisateurs à recourir à l'IPTV illégale : les films (28 %), les sports (27 %), les séries (17 %) et les chaînes étrangères (9 %).
- Seuls 24 % des utilisateurs qualifient correctement le service d'illégal. Il est intéressant de noter que 59 % des personnes sont convaincues que le service est légal, tandis que 17 % l'ignorent. Cela peut s'expliquer par le fait que de nombreux services d'IPTV illégale sont payants.

4. Comparaison nationale

4.1. Méthode d'analyse

31. Cette section compare les prix et les spécifications des principales offres de médias audiovisuels en Belgique, pour chacune des catégories décrites dans le chapitre 2. Les prix ne sont pas comparés entre les catégories, les caractéristiques des produits étant trop différentes. En ce qui concerne les opérateurs de télécommunications, seules les offres des principaux acteurs font partie de l'analyse.
32. Ces produits ne sont pas non plus comparés à l'IPTV illégale étant donné qu'aucune information fiable et exhaustive n'est disponible à ce sujet. En outre, l'IPTV illégale est généralement considérée comme étant complémentaire d'un ou de plusieurs services légaux constituant l'offre des médias audiovisuels, ce qui rend une comparaison directe peu pertinente.
33. Dans la pratique, les offres de médias sont souvent achetées en même temps que l'internet fixe ou mobile et/ou en combinaison. C'est la raison pour laquelle l'IBPT compare régulièrement les prix des offres de télécommunications et de médias pour différents profils d'utilisateurs, qui répondent à des besoins minimaux dans son étude comparative sur les prix des offres de télécommunications fixes et convergentes⁹. Les offres d'opérateurs plus petits sont également incluses dans ce rapport.

4.2. Télévision traditionnelle

4.2.1. Via un opérateur dans une « offre groupée Internet + TV »

34. La forme la plus courante pour regarder la télévision en Belgique consiste à souscrire un abonnement auprès d'un opérateur de télécommunications, généralement en combinaison avec l'internet fixe. Cela vaut aussi bien pour les marques primaires des grands opérateurs (Proximus, Telenet, Orange, VOO) que pour leurs marques secondaires (Scarlet, BASE). Pour les nouveaux clients, les opérateurs proposent désormais la télévision uniquement en tant que composante d'une offre groupée avec l'internet fixe.
35. Le tableau ci-dessous indique les prix de la composante télévision. Pour certains opérateurs, ce coût est explicitement mentionné sur leur site Internet, tandis que pour d'autres, le prix est calculé en faisant la différence entre le prix total de l'offre groupée et le prix d'un abonnement autonome à l'internet ayant les mêmes spécifications. En Belgique, ce n'est le cas que pour Scarlet. Nous prenons ici comme prix la différence entre l'abonnement Scarlet Trio (Internet fixe + TV + téléphonie fixe) et l'abonnement à l'internet fixe avec les mêmes spécifications.
36. Les opérateurs proposent généralement deux formules pour leur marque primaire. La première formule concerne un « abonnement light », où l'utilisateur a accès à un nombre

⁹ [Étude comparative portant sur les tarifs des offres de télécommunications fixes et convergentes](#)

limité de chaînes via une application, généralement une trentaine. Cette formule ne permet pas toujours d'enregistrer des programmes. Orange est le seul opérateur à offrir la possibilité d'enregistrer via son abonnement light. La deuxième formule est plus étendue et inclut un décodeur, l'accès à un plus large éventail de chaînes (généralement entre 70 et 90) et la possibilité par défaut d'enregistrer des programmes.

37. Les prix de la version light sont quasiment les mêmes chez les marques primaires : 11,20 euros par mois chez Telenet et 10 euros chez Orange et VOO. Proximus ne propose pas d'abonnement light à la télévision.
38. Pour les formules de télévision plus complètes, l'écart entre les prix mensuels est plus important. VOO (17 euros) est ici le moins cher, suivi de Proximus (18 euros), Orange (20 euros) et Telenet (58 euros).
39. Pour les marques secondaires, les prix de la télévision sont légèrement inférieurs à ceux des marques principales. Scarlet propose la télévision avec décodeur et 50 chaînes pour 8 euros par mois, incluant l'option d'enregistrement. Chez BASE, un abonnement à la télévision coûte 9 euros par mois sans décodeur et 13,50 euros avec décodeur. Dans les deux cas, il est possible d'enregistrer des programmes et de regarder 28 chaînes.











Opérateur	Plan tarifaire	Technologie	Enregistrer	Nombre de chaînes	Tarif (en euros)
	Trio	Décodeur	Oui	50	8,00
	Application de télévision	App	Oui	28	9,00
	TV light	App	Non	21	10,00
	TV lite	App	Oui	20	10,00
	TV flow	App	Non	28	11,20
	Boîtier TV	Décodeur	Oui	28	13,50
	TV confort	Décodeur	Oui	80	17,00
	Proximus TV	Décodeur	Oui	80	18,00
	Télévision	Décodeur	Oui	70	20,00
	TV iconic	Décodeur	Oui	90	23,58

Tableau 1: télévision traditionnelle via opérateur

4.2.2. Via un abonnement autonome à la télévision

40. Pour ceux qui ne souhaitent pas combiner leur abonnement à la télévision avec un abonnement à l'internet (comme décrit ci-dessus), l'offre est plus limitée. Les seuls

¹⁰ Le prix n'est pas explicitement indiqué sur le site Internet.

fournisseurs d'abonnements autonomes à la télévision pour de nouveaux clients sont BASE, TV Vlaanderen et TéléSAT.

41. Chez BASE, un abonnement à la télévision coûte 10 euros par mois. Cet abonnement donne accès à l'application BASE TV comprenant 28 chaînes, avec la possibilité d'enregistrer des programmes.
42. TV Vlaanderen et TéléSAT offrent des services similaires, avec des options pour la télévision via l'internet et par satellite. Les prix et spécifications des abonnements à la télévision peuvent être consultés dans le tableau ci-dessous. Toutes les formules, à l'exception de la formule light, donnent accès à l'offre de DAZN et Canal+. Chez TV Vlaanderen, cela inclut l'offre complète de DAZN, tandis que TéléSAT ne donne accès qu'aux chaînes de DAZN avec les matchs de la Jupiler Pro League. Une remarque importante à propos de la télévision par satellite est qu'il y a aussi un coût unique pour l'équipement. Ainsi, chez TV Vlaanderen et TéléSAT, l'utilisateur paie 199 euros pour l'équipement et 49,95 euros de frais d'activation.













Opérateur	Plan tarifaire	Décod eur	Enregist rer	Nombre de chaînes	Extras	Tarif (en euros)
 TV VLAANDEREN	App TV light	Non	Non	35		9,95
 TÉLÉSAT	App TV light	Non	Non	20		9,95
 BASE	Application de télévision	Non	Oui	28		10,00
 TV VLAANDEREN	App TV Basic	Non	Non	60	DAZN, Canal+	14,95
 TÉLÉSAT	App TV Basic	Non	Non	43	DAZN (JPL), Canal+	14,95
 TÉLÉSAT	Basic light	Oui	Oui	30		16,90
 TV VLAANDEREN	Basic light	Oui	Oui	55		17,90
 TV VLAANDEREN	App TV plus	Non	Non	80	DAZN, Canal+	19,95
 TV VLAANDEREN	Basic	Oui	Oui	85	DAZN, Canal+	22,90
 TÉLÉSAT	Basic	Oui	Oui	63	DAZN (JPL), Canal+	22,90
 TV VLAANDEREN	Basic+	Oui	Oui	110	DAZN, Canal+	28,90
 TÉLÉSAT	Basic+	Oui	Oui	79	DAZN (JPL), Canal+	32,90

Tableau 2: abonnements autonomes à la télévision

4.3. Plateformes de streaming

43. Comme le montre le tableau 3, la plupart des plateformes de streaming, comme Netflix, Disney+, HBO Max et Streamz, proposent plusieurs options d'abonnement. Celles-ci varient en fonction de la qualité d'image souhaitée (de SD à 4K), du nombre d'écrans sur lesquels l'utilisateur peut regarder simultanément et de la présence de publicités. Les utilisateurs ont ainsi la possibilité de choisir l'abonnement qui correspond le mieux à leurs besoins.
44. En revanche, Apple TV+ et Amazon Prime Video ne proposent qu'un seul abonnement, sans publicités et avec un accès à l'ensemble de leur offre. L'abonnement à Amazon Prime

Video comprend également une adhésion à Amazon Prime, qui offre des avantages supplémentaires tels qu'une livraison plus rapide et une livraison gratuite pour les achats effectués sur Amazon.














Service de streaming	Abonnement	# écrans	Qualité	Publicité	Tarif (en euros)
	Prime	3	4K	Non	2,99
	Basic	2	HD	Oui	5,99
	Basic	1	HD	Oui	8,99
	Basic	1	SD	Non	9,99
	Standard	2	HD	Non	9,99
	Standard	2	HD	Non	9,99
	Apple TV+	6	4K	Non	9,99
	Premium	4	4K	Non	13,99
	Premium	4	4K	Non	13,99
	Premium	4	HD	Non	13,99
	Standard	2	HD	Non	14,99
	Premium	4	4K	Non	19,99
	Premium+ ¹¹	4	HD	Non	21,99

Tableau 3: prix des plateformes de streaming

4.4. Sport

45. Comme indiqué ci-dessus, l'offre sportive en Belgique est assez fragmentée. Dans cette section, une distinction est faite entre les abonnements sportifs disponibles sur une base autonome, d'une part, et les bouquets sportifs disponibles auprès d'un opérateur en tant qu'option avec un abonnement à la télévision, d'autre part.










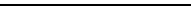
4.4.1. Bouquet sportif autonome

46. DAZN propose trois formules d'abonnement. La moins chère coûte 29,99 euros par mois et donne accès aux trois chaînes de DAZN diffusant le football belge. L'abonnement DAZN Total coûte 34,99 euros par mois et donne accès à toutes les chaînes de DAZN. Leur abonnement le plus complet comprend également toutes les chaînes Play Sports, pour 44,99 euros par mois.

¹¹ Avec Premium+, les utilisateurs ont accès à une sélection supplémentaire de films récents.

4.4.2. « Bouquet sportif » en option avec un abonnement à la télévision auprès d'un opérateur ou d'une plateforme de streaming

47. Les opérateurs peuvent se différencier des autres opérateurs avec une offre sportive exclusive et ainsi fidéliser les clients. Étant donné que DAZN possède de nombreux droits exclusifs en Belgique, chaque offre sportive proposée par les opérateurs est une combinaison de plusieurs chaînes de DAZN et de leurs propres chaînes sportives. Ces bouquets sportifs ne sont disponibles que pour les clients disposant d'une offre groupée Internet + télévision chez l'opérateur.
48. Les abonnements Basic et Plus de TV Vlaanderen incluent les six chaînes de DAZN, dans le cas de l'abonnement Basic, pour seulement 14,95 euros par mois. Chez TéléSAT, en revanche, seules les trois chaînes JPL de DAZN sont incluses, également pour 14,95 euros par mois. La différence de prix entre un abonnement TV Vlaanderen avec ou sans sport est de seulement 5 euros. En plus de cela, l'abonnement le plus cher comprend également 25 chaînes et séries supplémentaires de Canal+, National Geographic et BBC First.
49. Enfin, il y a Eurosport, qui est disponible en option supplémentaire dans le cadre d'un abonnement HBO Max. Cette option coûte 5 euros par mois et donne accès aux deux chaînes d'Eurosport et à toutes les diffusions en direct. Ceci n'est toutefois possible qu'en tant qu'abonné HBO Max.
50. Les prix et les caractéristiques des offres autonomes et des bouquets sportifs sont repris dans le tableau ci-dessous.

Fournisseur	Type	Produit	Caractéristiques de l'offre	Tarif (en euros)
	Bouquet sportif	Eurosport	Eurosport, Eurosport 1, Eurosport 2	5,00
	Bouquet sportif	VOOsport	DAZN (JPL)	8,00
	Bouquet sportif	Orange football	DAZN (JPL)	10,99
	Bouquet sportif	App TV Basic	DAZN (JPL + le reste)	14,95
	Bouquet sportif	App TV Basic	DAZN (JPL)	14,95
	Bouquet sportif	VOOsport world	DAZN (le reste), VOOsport world	15,00
	Bouquet sportif	Be Sport	DAZN (le reste), VOOsport world	16,40
	Bouquet sportif	VOOsport world	DAZN (le reste), VOOsport world	17,00
	Bouquet sportif	Be Sport avec VOOsport	DAZN (JPL + le reste), VOOsport world	18,40
	Bouquet sportif	App TV plus	DAZN (JPL + le reste)	19,95







	Bouquet sportif	Combo sport	DAZN (JPL + le reste), VOOsport world	20,00
	Bouquet sportif	Pickx sport	DAZN (JPL + le reste), Pickx sport, Eurosport 2	20,99
	Bouquet sportif	Play sports	DAZN (JPL + le reste), Play Sports	24,99
	Standalone	Pro League	DAZN (JPL), documentaires DAZN	29,99
	Standalone	Total	DAZN (JPL + le reste), documentaires DAZN	34,99
	Standalone	Total + Play Sports	DAZN (JPL + le reste), Play Sports, documentaires DAZN	44,99

Tableau 4: prix bouquets sportifs

4.5. « Offres de divertissement » en option avec un abonnement à la télévision auprès d'un opérateur (bouquets propres, streaming et sports)

51. Proposer des offres de divertissement est un outil essentiel pour les fournisseurs de télécommunications afin d'attirer et de fidéliser les consommateurs. Ces produits comprennent des (combinaisons de) plateformes de streaming, du sport, des chaînes supplémentaires et du contenu à la demande supplémentaire. L'avantage pour les consommateurs est qu'ils ne doivent pas acheter différents abonnements auprès de différents services, mais un seul abonnement qui comprend tout. Souvent, le prix d'un tel bouquet est également inférieur au prix des éléments individuels (réduction sur achats groupés). Ci-dessous, nous énumérons pour chaque opérateur les principales offres de divertissement. Les plateformes de streaming proposées comme option supplémentaire au même prix que sur une base autonome ne sont pas pris en compte.
52. Proximus propose deux offres de divertissement : Pickx All Stars et Pickx All Stars & Sports. Pickx All Stars comprend Netflix (standard), Disney+ (standard) et Pickx Mix pour 33,99 euros par mois. Pickx All Stars & Sports inclut également le pack Pickx Sports, pour 44,99 euros par mois.
53. Telenet propose des offres de divertissement moins élaborées. L'opérateur n'accorde qu'une réduction de 5 % pour combiner 2 plateformes de streaming ou plus (uniquement Netflix, Disney+, Streamz et Play More). Cependant, certaines combinaisons entraînent une réduction plus importante sur les offres groupées (voir tableau).
54. Orange propose également une offre limitée de bouquets divertissement. Le seul produit qu'ils proposent est Orange TV Plus, qui inclut Orange TV et Netflix Standard pour 30 euros par mois.
55. Aucune offre de divertissement n'est disponible chez VOO.







Opérateur	Bouquet divertissement	Offre	Tarif (en euros)	Réduction (en euros)
 telenet	Netflix + Streamz premium	Netflix (standard), Streamz (premium)	24,49	4,49
 orange	Orange TV Plus	Orange TV, Netflix (standard)	30,00	4,99
 telenet	Netflix + Streamz premium+	Netflix (standard), Streamz (premium)	30,99	5,99
 proximus	Pickx All Stars	Netflix (standard), Disney+ (standard), Pickx Mix	33,99	3,98
 telenet	Netflix + Play More	Netflix (standard), Play More	34,99	5,95
 proximus	Pickx All Stars & Sports	Netflix (standard), Disney+ (standard), Pickx Mix, Pickx Sports	44,99	13,97

Tableau 5: prix des offres de divertissement en Belgique

4.6. Conclusion de la comparaison nationale

56. Le consommateur belge dispose d'un vaste choix pour chaque catégorie de produits. Toutes les catégories de produits peuvent être achetées soit auprès d'un opérateur, soit en autonome (« standalone »). Les opérateurs proposent à cet effet des offres de divertissement, qui sont des combinaisons de sports, de plateformes de streaming et de chaînes supplémentaires. Ces bouquets coûtent moins cher que le coût de chaque élément individuel additionné. Il peut donc être avantageux, en tant que consommateur, de s'abonner à une offre de divertissement auprès d'un opérateur. Bien que ce ne soit certainement pas toujours le cas, pour certaines combinaisons de services, il est moins cher de prendre chaque abonnement séparément. Par exemple, l'offre App TV Basic de TV Vlaanderen est l'option la moins chère pour les utilisateurs qui ne veulent que la télévision traditionnelle et une offre sportive de base. Les consommateurs peuvent également économiser de l'argent par d'autres moyens :
- 56.1. Les utilisateurs peuvent passer à des formules moins chères et plus adaptées à leurs besoins. Pour la télévision traditionnelle, il s'agit principalement de formules avec une application, c.-à-d. sans décodeur. Pour les plateformes de streaming, il s'agit de formules avec moins d'écrans et/ou avec de la publicité.
 - 56.2. Les utilisateurs peuvent également changer régulièrement de plateforme de streaming afin d'avoir accès à une offre large et variée pour le prix d'une seule plateforme de streaming par mois.

5. Comparaison internationale

57. La comparaison transfrontalière de services audiovisuels est complexe. La télévision numérique, les plateformes de streaming et les offres sportives varient considérablement d'un pays à l'autre, tant en termes de contenu que de structure de prix. Dans certains pays, la télévision numérique n'est disponible que dans le cadre d'un bouquet de services de télécommunications plus large, et l'offre de chaînes varie en fonction des contrats de licence et des structures nationales de radiodiffusion. Les droits de diffusion sur les événements sportifs sont répartis à l'échelle nationale, ce qui signifie que les services de diffusion de sports diffusent des compétitions ou des événements sportifs différents dans chaque pays. Les plateformes de streaming nationales se concentrent sur le public et les contenus locaux, ce qui permet de proposer une offre diversifiée de films, de séries et de programmes. Seuls les principales plateformes de streaming internationales – tels que Netflix, Disney+ et Prime Video – sont plus ou moins comparables par-delà des frontières nationales, mais là aussi, des différences de prix, d'offres de contenu et d'options d'abonnement (telles que les formules soutenues par la publicité) subsistent.
58. Une difficulté supplémentaire est que le prix de certains services varie considérablement selon le type d'abonnement choisi. Par exemple, certains fournisseurs offrent jusqu'à 50 % de réduction sur un abonnement annuel. Pour une comparaison équitable, nous utilisons toujours le prix mensuel sans abonnement annuel dans cette analyse, à moins qu'un service ne soit disponible que sur la base d'un contrat annuel – auquel cas le coût mensuel de l'abonnement annuel est utilisé.
59. La section ci-dessous présente un aperçu des offres en France et aux Pays-Bas. Le cas échéant, des informations de base sont également fournies, qui peuvent expliquer et nuancer les éventuelles différences de prix.

5.1. Télévision traditionnelle

60. La télévision numérique est presque toujours proposée en combinaison avec l'internet fixe. Il est donc difficile d'effectuer une comparaison pure des prix entre les pays, étant donné que le coût final d'un bouquet de télévision est déterminé non seulement par l'offre de télévision elle-même, mais aussi par les coûts sous-jacents d'autres services, tels que l'internet à haut débit. Comme ces coûts varient considérablement d'un pays à l'autre, ils influencent indirectement le prix de la télévision numérique.

5.1.1. France

61. En France, la télévision numérique est incluse par défaut dans presque tous les abonnements à l'internet. Les principaux fournisseurs tels que Orange, SFR et Free proposent des offres groupées qui combinent généralement l'internet (jusqu'à 1 Gbps), la télévision numérique via décodeur avec environ 200 chaînes et la téléphonie fixe. Ces packs tout-en-un sont proposés à partir de 29,99 euros par mois, ce qui est nettement moins cher que des bouquets similaires en Belgique ou aux Pays-Bas. Cet avantage tarifaire s'explique en grande partie par le coût moins élevé de l'internet fixe en France. La télévision

numérique autonome y est également particulièrement bon marché : Canal+, par exemple, propose une formule avec 80 chaînes via une application pour seulement 2 euros par mois.

62. Ces prix bas sont dus à la structure spécifique du marché français de la télévision. Un facteur important est le système de Télévision Numérique Terrestre (TNT), un réseau de télévision numérique gratuit par voie hertzienne. Depuis son lancement en 2005, la TNT a remplacé la télévision analogique et offre plus de 25 chaînes nationales gratuites de haute qualité. Le signal est distribué par le biais d'antennes d'émission et peut être reçu à l'aide d'une antenne numérique et d'un téléviseur ou décodeur compatible. Les chaînes de la TNT, telles que TF1, France 2, M6, ARTE et BFM TV, offrent un large éventail de contenus, de l'actualité au divertissement en passant par le sport et la culture. La TNT constitue donc une alternative gratuite à la télévision via les réseaux fixes ou par satellite. Il n'existe pas de produit similaire en Belgique.
63. Ainsi, bien que ces chaînes soient disponibles gratuitement par satellite, les opérateurs de télécommunications français doivent payer des droits de licence pour les proposer via leurs propres boîtiers TV. Cependant, comme ces chaînes sont librement accessibles par le biais d'antennes, les entreprises de médias qui les exploitent ont moins de pouvoir de négociation face aux opérateurs de télécommunications. Cela permet de maintenir les droits de licence à un niveau peu élevé. C'est ce qui ressort également des flux de revenus des chaînes de la TNT : selon les chiffres de l'ARCOM¹², 51 % de leurs revenus proviennent de la publicité, 44 % des aides d'État et 5 % seulement des revenus de licences et autres revenus.
64. De plus, la présence de chaînes de la TNT a une incidence sur les redevances de distribution des autres chaînes. Comme les chaînes de la TNT sont disponibles gratuitement, les consommateurs s'attendent souvent à ce que ces chaînes soient également incluses dans les bouquets IPTV et câble sans frais supplémentaires ou à bas prix. Cela crée une pression sur les radiodiffuseurs autres que la TNT, qui ont donc moins de marge de manœuvre pour exiger des redevances de distribution élevées.
65. Enfin, les économies d'échelle jouent un rôle important. Les chaînes françaises desservent un public beaucoup plus large que les chaînes belges ou néerlandaises. Avec 68 millions d'habitants, le marché français est dix fois plus grand que la Flandre et dix-sept fois plus grand que la Wallonie. Cela permet aux radiodiffuseurs français de mieux répartir leurs coûts et de réduire leur dépendance à l'égard des redevances de distribution élevées des opérateurs de télécommunications.

5.1.2. Pays-Bas

66. Les prix de la télévision numérique aux Pays-Bas sont plus en ligne avec ceux de la Belgique. Au près des opérateurs de télécommunications, il n'est jamais possible d'acheter un abonnement autonome à la télévision. Ce n'est possible qu'en combinaison avec un abonnement à l'internet fixe.

¹² Source : <https://www.arcom.fr/sites/default/files/2024-11/Arcom-Bilan-financier-2023-chaines-gratuites.pdf>

67. Pour ceux qui achètent une offre groupée auprès d'un opérateur, le prix de la composante télévision varie de 7 euros par mois (Ziggo Go) à 19,5 euros par mois (Ziggo Complete), en fonction des spécifications. Ce prix est à peu près équivalent à celui de la composante télévision dans les offres groupées auprès des opérateurs de télécommunications belges (voir tableau 1).
68. Un abonnement autonome à la télévision peut être souscrit par satellite auprès de Canal Digitaal (filiale du groupe M7, tout comme TV Vlaanderen et Télésat). Ce service coûte de 26 à 41 euros par mois en fonction du nombre de chaînes, soit près de 10 euros de plus qu'en Belgique.
69. Canal+, équivalent néerlandais de TV Vlaanderen et Télésat, est une autre alternative à la télévision autonome. Un abonnement coûte 14,95 euros et donne accès à 75 chaînes, à ESPN Compleet et aux séries et films de Canal+.

5.2. Plateformes de streaming

5.2.1. Plateformes de streaming internationales

70. Les plateformes de streaming internationales en Belgique, aux Pays-Bas et en France présentent de nombreuses similitudes, mais diffèrent parfois en termes de prix et de forme d'abonnement.
71. Netflix propose les mêmes formules en Belgique et aux Pays-Bas, mais est un euro moins cher aux Pays-Bas. Par ailleurs, une formule moins chère avec publicité est disponible en France, ce qui n'est pas le cas en Belgique et aux Pays-Bas.
72. Disney+ utilise les mêmes formules standard et premium dans les trois pays. Toutefois, il existe également une variante moins chère avec publicité en France et aux Pays-Bas, alors qu'elle n'est pas proposée en Belgique.
73. Le prix de Prime Video varie d'un pays à l'autre. La Belgique est la moins chère, à 2,99 euros par mois, suivie par les Pays-Bas, à 4,99 euros par mois, et enfin la France, la plus chère, à 6,99 euros par mois. Cette différence de prix s'explique par le fait qu'Amazon Prime est plus qu'une simple plateforme de streaming. Il donne également accès aux jeux Prime et à la livraison rapide et gratuite de produits d'Amazon. L'activité principale d'Amazon, l'e-commerce, est moins bien classée en Belgique qu'en France et aux Pays-Bas. C'est la raison pour laquelle le prix de l'adhésion est actuellement encore plus bas.
74. HBO Max et Apple TV+ proposent exactement les mêmes formules d'abonnement, aux mêmes prix, dans ces trois pays. Dans l'ensemble, la disponibilité d'options moins chères, soutenues par la publicité, reste la principale différence entre les marchés.

Service de streaming	Abonnement	# écrans	Qualité	Publicité	Belgique (en euros)	NL (en euros)	FR (en euros)
	Prime	3	4K	Non	2,99	4,99	6,99
	Basic	2	HD	Oui	5,99	5,99	5,99
NETFLIX	Standard avec pub	2	HD	Oui	/	/	7,99
	Standard avec pub	2	HD	Oui	/	5,99	5,99
NETFLIX	Basic	1	SD	Non	9,99	8,99	/
	Standard	2	HD	Non	9,99	9,99	9,99
	Standard	2	HD	Non	9,99	9,99	9,99
	Apple TV+	6	4K	Non	9,99	9,99	9,99
	Premium	4	4K	Non	13,99	13,99	13,99
	Premium	4	4K	Non	13,99	13,99	13,99
NETFLIX	Standard	2	HD	Non	14,99	13,99	14,99
NETFLIX	Premium	4	4K	Non	19,99	18,99	21,99

Tableau 6: comparaison internationale des prix des plateformes de streaming

75. Outre ces grandes plateformes de streaming, d'autres acteurs internationaux opèrent aux Pays-Bas et en France. Avec SkyShowtime, Viaplay et Canal+, les Pays-Bas disposent de trois plateformes de streaming internationales supplémentaires qui ne sont pas disponibles en Belgique. En France, il y a également Paramount+, un service qui n'est pas non plus disponible en Belgique. En termes de prix, Skyshowtime et Paramount+ sont comparables aux principales plateformes de streaming. Viaplay et Canal+ sont légèrement plus chers : respectivement 14,95 euros et 19,99 euros par mois.

5.2.2. Plateformes de streaming locales

76. Outre les principales plateformes de streaming internationales, chaque pays dispose également de plateformes de streaming locales. Elles sont plus difficiles à comparer directement, car elles ont toutes des offres différentes. La Belgique possède Streamz (la troisième plus grande plateforme de streaming en Flandre) et Be TV (qui comprend HBO Max). Ces deux services sont plus chers que les plateformes de streaming internationales. Videoland propose des formules dont les prix sont à peu près équivalents à ceux de Disney+ et de HBO. Canal+ propose les offres les plus complètes en France, allant de 25 à 75 euros par mois. En plus de leur propre offre, ils proposent également une vaste offre

sportive et un accès à plusieurs plateformes de streaming (Apple TV+, Netflix, HBO et Paramount+).

5.3. Sport

77. L'offre sportive sur les plateformes de streaming est très fragmentée, aucun fournisseur ne proposant une offre complète. Même pour le football, les droits de diffusion sont répartis entre différentes plateformes. Il est par conséquent difficile et coûteux pour les fans de suivre toutes les compétitions.

5.3.1. Pays-Bas

78. Les Pays-Bas ont une offre encore plus fragmentée que la Belgique, avec trois abonnements sportifs majeurs : Ziggo Sport Totaal (La Liga, Serie A, football européen, Tennis), Viaplay (Premier League, Bundesliga, Ligue 1, F1) et ESPN Compleet (Première division et sports américains). Seul Viaplay peut être acheté comme produit autonome. ESPN Compleet et Ziggo Sport Totaal sont toujours une option supplémentaire dans un pack Internet + TV.

79. Viaplay peut être pris comme un produit autonome pour 19,99 euros par mois avec publicité ou 21,99 euros sans publicité. En plus de son offre sportive, Viaplay donne également accès à une bibliothèque limitée de séries et de films. Viaplay peut également être acheté comme option supplémentaire dans le cadre d'un pack Internet + TV. Dans ce cas, le prix est légèrement inférieur, allant de 16,99 euros par mois chez Odido à 19,99 euros par mois chez Ziggo.

80. Ziggo Sport Totaal peut également être pris en option dans le cadre d'un pack Internet + TV. Cela coûte 15 à 18 euros par mois selon l'opérateur.

81. ESPN Compleet peut également être acheté comme option supplémentaire dans le cadre d'un pack Internet + TV. Cette option coûte de 12,5 à 18 euros par mois, selon l'opérateur. ESPN Compleet est également inclus dans l'offre de Canal+.

82. Par ailleurs, certains opérateurs proposent également des bouquets sportifs dans lesquels ils combinent 2 services sportifs pour un prix avantageux. Par exemple, Odido propose un pack avec Viaplay et ESPN Compleet pour 26 euros par mois, soit 3,5 euros de moins que la somme des abonnements. Ziggo fait encore mieux en proposant une offre groupée avec Ziggo Sport Totaal et ESPN Compleet pour 23 euros par mois, soit un avantage de 10 euros.

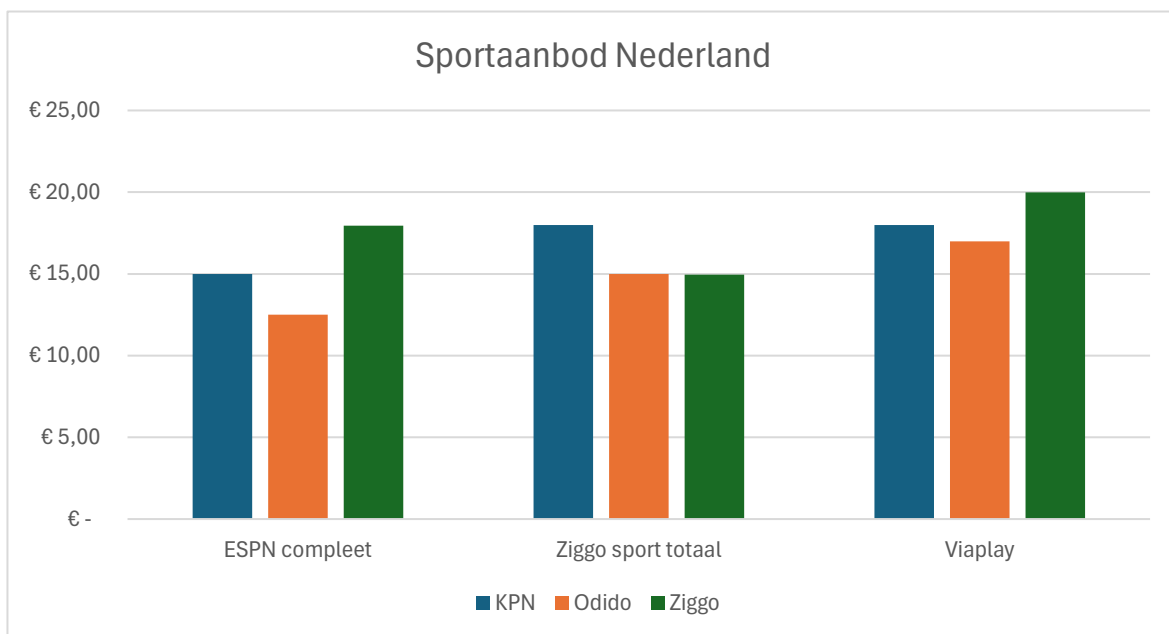


Figure 2: offre sportive aux Pays-Bas

5.3.2. France

83. En France également, les droits de diffusion sur les événements sportifs sont assez fragmentés. DAZN diffuse 8 des 9 matchs de Ligue 1 chaque week-end. Le 9^e match est diffusé par beIN Sports, qui diffuse également La Liga, la Bundesliga, MLB, NBA, NHL et NFL. Canal+ détient les droits de la Premier League, des coupes d'Europe, de la Formule 1 et du rugby.
84. DAZN coûte 39,99 euros par mois, à la fois lorsqu'il est acheté séparément et lorsqu'il est ajouté en option à un abonnement auprès d'un opérateur. Un abonnement beIN sports coûte 15 euros par mois. Et l'offre sportive de Canal+ coûte 45,99 euros par mois, ce qui inclut beIN Sports, Eurosport, Apple TV+ et Canal+.

5.4. Offres de divertissement

85. Proposer des bouquets est un outil essentiel pour les fournisseurs de télécommunications afin de convaincre les consommateurs. Ces bouquets comprennent des combinaisons de plateformes de streaming, du sport, des chaînes supplémentaires et du contenu à la demande supplémentaire. L'avantage pour les consommateurs est qu'ils ne doivent pas acheter différents abonnements auprès de différents services, mais un seul abonnement qui comprend tout. Souvent, le prix d'un tel bouquet est également inférieur au prix des éléments individuels (réduction sur achats groupés). Il est donc également utile de se pencher sur les principales offres groupées d'opérateurs en Belgique, en France et aux Pays-Bas.

5.4.1. Pays-Bas

86. Le nombre de bouquets proposés par les principaux opérateurs néerlandais est limité. Contrairement aux offres groupées des opérateurs belges, le bouquet de chaînes standard est souvent inclus dans les offres groupées néerlandaises. Ziggo propose trois bouquets, Delta et Odido en proposent un chacun, tandis que KPN n'en propose pas. Les prix et la composition de ces bouquets sont repris dans le tableau ci-dessous. Contrairement aux offres groupées proposées par les opérateurs belges, le bouquet de chaînes standard est souvent inclus dans leurs offres groupées.







Opérateur	Offre conjointe	Offre	Tarif (en euros)
	Canal+	75 chaînes, ESPN Compleet, Canal+	14,95
	Netflix + Ziggo Sport Totaal	Netflix (standard), Ziggo Sport Totaal	19,95
	Viaplay + ESPN	Viaplay (de base), ESPN Compleet	26,00
	ESPN Compleet + Disney+	Disney+ (premium), ESPN Compleet	26,95
	Unlimited Entertainment	100 chaînes, ESPN Compleet, Videoland (de base)	30,00
	Max	70 chaînes, Ziggo Sport Totaal, SkyShowtime (standard)	32,50

Tableau 7: prix des bouquets aux Pays-Bas

5.4.2. France

87. En France, l'offre de bouquets multimédias dépend fortement de l'abonnement à l'internet choisi par l'opérateur. Souvent, ces bouquets sont inclus dans les formules Internet plus coûteuses, ce qui complique la comparaison avec la Belgique et les Pays-Bas, étant donné que les offres groupées de services multimédias y sont généralement indépendantes du type d'abonnement à l'internet.

88. Chez SFR, la plupart des offres groupées consistent en la combinaison d'une plateforme de streaming et du bouquet familial (45 chaînes de télévision supplémentaires). Et ce, toujours au prix normal de l'abonnement de streaming. En outre, ils proposent également le pack beIN Sports + Amazon Prime pour 20 euros. Ces packs sont disponibles quel que soit l'abonnement Internet de l'utilisateur chez SFR.

89. Chez FREE, certaines plateformes de streaming sont incluses dans l'abonnement à l'internet le plus cher : Freebox Ultra. Cet abonnement comprend une connexion à l'internet de 8 Gbps, 280 chaînes, Disney+ et Netflix (tous deux standard avec publicité), Amazon Prime Video et Canal+ (sports compris), pour 59,99 euros par mois.

90. Chez Orange, il existe plusieurs offres groupées. Les abonnés à LiveBox Max bénéficient de 5 euros de réduction sur leurs abonnements Netflix, Disney+ et HBO Max. En outre, d'autres packs sont disponibles pour tous les clients Internet d'Orange ; ils sont repris dans

le tableau ci-dessous. Enfin, Canal+ propose des bouquets multimédias autonomes avec des plateformes de streaming et du sport. Les prix et la composition de ces bouquets sont repris dans le tableau ci-dessous.











Opérateur	Offre conjointe	Offre	Tarif (en euros)
	beIN Sports + Disney+	beIN Sports, Disney+ (standard)	19,00
	beIN Sports + Amazon Prime	beIN Sports, Amazon Prime Video	20,00
	Entertainment pack	Disney+ (standard), Cine+, 50 chaînes supplémentaires	20,99
	Netflix + Cine+	Netflix (standard), Cine+	22,49
	Canal+	Canal+, Apple TV+	24,99
	Canal+ cinéma	Canal+, Apple TV+, HBO Max (standard), Netflix (standard avec pub), Paramount+	34,99
	Canal+ European Cups	Canal+, Apple TV+, coupes d'Europe	34,99
	Canal+ sport	Canal+, Apple TV+, beIN Sports, Eurosport, Canal+ sport	45,99
	Freebox Ultra	Disney+ (standard avec pub), Netflix (standard avec pub), Amazon Prime Video, chaîne Canal+, 8 Gbps	59,99
	Canal+ total	Canal+, Apple TV+, HBO Max (standard), Netflix (standard avec pub), Paramount+, Cine+, beIN Sports, Eurosport, Canal+ sport	75,99

Tableau 8: prix des bouquets en France

5.5. Conclusion de la comparaison internationale

91. Il existe de nettes différences de prix dans l'offre de médias audiovisuels entre la Belgique et ses pays voisins, bien qu'elles varient considérablement d'une catégorie de produits à l'autre. Pour les plateformes de streaming, les différences de prix sont limitées, alors que pour la télévision numérique, elles sont importantes. En France, la télévision numérique est souvent incluse dans un abonnement à l'internet fixe. De plus, Canal+ propose un abonnement à la télévision pour seulement 2 euros par mois. C'est nettement moins cher qu'en Belgique et aux Pays-Bas, où les prix d'un abonnement à la télévision varient entre 7 et 20 euros par mois, selon le pack.
92. Bien que les prix d'un abonnement à la télévision soient ainsi beaucoup plus bas en France qu'en Belgique, l'utilisation de l'IPTV illégale est similaire dans les deux pays. En outre, les utilisateurs indiquent également que ce sont principalement le sport, les films et les séries qui les poussent à opter pour l'IPTV illégale et, dans une moindre mesure, les chaînes de télévision. L'offre télévisuelle n'a donc vraisemblablement pas d'impact majeur sur le

recours à l'IPTV illégale. Par conséquent, une réduction du prix de l'offre télévisuelle en Belgique aurait probablement peu d'effet sur le recours à l'IPTV illégale.

93. Les offres sportives sont les plus difficiles à comparer entre les pays, car les droits de diffusion sont répartis entre différents fournisseurs. Pourtant, c'est la Belgique qui semble avoir l'offre sportive la plus avantageuse. Pour 18 à 25 euros par mois, l'utilisateur a accès à un très large éventail de chaînes sportives par l'intermédiaire de son opérateur. Aux Pays-Bas, une offre similaire, légèrement plus complète, coûte entre 40 et 50 euros par mois. En France, le prix d'une offre sportive complète peut atteindre 85,98 euros par mois, bien que cette offre comprenne également Eurosport, Apple TV+ et Canal+.

94. Il n'y a pas de pays qui soit le moins cher dans tous les domaines. Le coût final dépend fortement du comportement individuel des téléspectateurs. Les amateurs de sport sont mieux lotis en Belgique, tandis que les téléspectateurs traditionnels s'en sortent pour moins cher en France.

6. Conclusion

95. L'IPTV illégale est un problème croissant en Belgique. Bien que l'on manque de chiffres concrets, des études suggèrent que le nombre d'utilisateurs dans notre pays pourrait se situer entre 5 et 11 % de la population. Les raisons en sont multiples, mais les utilisateurs indiquent que ce sont principalement une offre plus large et des prix plus bas qui les poussent vers l'IPTV illégale. Outre tous les aspects juridiques, moraux et de sécurité associés à l'IPTV illégale, il est donc important de disposer d'une offre audiovisuelle légale large et abordable en Belgique.
96. C'est bien le cas actuellement. Pour chaque catégorie de produits, il existe plusieurs fournisseurs qui donnent accès à une offre large à des prix abordables. Pour économiser de l'argent, les utilisateurs peuvent, par exemple, envisager de passer à une offre de télévision traditionnelle moins chère ou utiliser un autre type de produit (par exemple une plateforme de streaming ou une offre groupée de divertissement) qui répond - peut-être encore mieux - à leurs besoins. Quelle que soit la catégorie de produits, le message à retenir est qu'il faut régulièrement comparer et changer de fournisseur si l'on peut faire des économies.
97. Par rapport à la France et aux Pays-Bas, la Belgique obtient de bons résultats dans certains domaines et de moins bons dans d'autres. Le plus grand avantage est l'offre bon marché de sports en Belgique ; aux Pays-Bas et certainement en France, des abonnements sportifs similaires coûtent beaucoup plus cher. Dans ce contexte, c'est un point particulièrement positif, car le sport est l'un des principaux facteurs qui poussent les utilisateurs à opter pour l'IPTV illégale. Les plateformes de streaming ont des prix largement similaires dans les trois pays. Enfin, la télévision est effectivement moins chère en France, mais cela est dû au système de la TNT, comme expliqué à la section 5.1.1. En outre, comparée aux films ou aux sports, l'offre de télévision traditionnelle a un impact plutôt limité sur l'utilisation de l'IPTV illégale.